

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2026

Date de convocation du Conseil Municipal : 5.10.2026
Date d'affichage du compte-rendu : 13.10.2026
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27
Nombre de Conseillers Municipaux présents ou représentés : 27

Le douze octobre deux mille vingt-six, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Fabrice MICHELET, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Fabrice **Michelet** Maire, Mme Emilie **BAUDREZ** 1^{ère} Adjoint, M. Frédéric **WATTEBLED** 2^{ème} Adjoint, Mme Christelle **BIET** 3^{ème} Adjoint, M. Patrick **PETIT** 4^{ème} Adjoint, M. Christian **GOUJEAU** Maire-délégué de Crézières, Mme Marie-Claire **VEQUE** Maire-déléguée de La Bataille, Mme Yveline **BRUN**, M. Patrick **COIRAUT**, Mme Véronique **LIBEAU**, M. Lionel **COIRIER**, Mme Christiane **WAROUX**, Mme Gilberte **PAYEUR**, Mme Sophie **ROBION**, M. Jean-Claude **LORETTE**, M. Pascal **LHOMME**, Mme Françoise **CHASSIN**, M. Stéphane **DIONNET**, M. Stéphane **HAYE**, M. Christophe **DURAND**, Mme Virginie **BAUDON**, M. Jérôme **BARRITAUT**, Mme Alexandra **GLE** et M. Yohan **BAUDOUIN**.

Etaient absents : Mme Christelle **BIET** 3^{ème} Adjoint dans l'attente de son arrivée retardée à 20h20, M. Claude **PAILLAUD** Mme Angélique **BOURSIER** et Mme Mélanie **PAPILLAUD** qui ont respectivement donné pouvoir pour voter en leurs lieu et place à Mme Sophie **ROBION**, Mme Véronique **LIBEAU**, Fabrice **MICHELET** et Emily **BAUDREZ**

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Yveline **BRUN**

Monsieur le Maire accueille l'assemblée et indique qu'en l'absence de réponse, le dossier « désignation d'un déontologue » est ajournée. L'assemblée délibère ensuite comme suit :

ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2026

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, adopte le compte rendu de la séance du 14 septembre 2026.

INFORMATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MELLOIS EN POITOU

Fabrice Michelet présente ce dossier

Comme à l'occasion de chaque réunion, quelques informations de la CDCMP sont communiquées :

- Rapport d'activité 2025 présenté par Jérôme Peltier, 1^{er} vice-président en charge des finances, en décembre
- Inauguration du gymnase de Brioux sur Boutonne vendredi

Le maire communique quelques chiffres présentés par la chambre d'agriculture à l'occasion d'une réunion des Présidents des Communautés de communes des Deux-Sèvres (G8) :

QUELQUES CHIFFRES CLES SUR LA SITUATION AGRICOLE

- 4700 agriculteurs = 3700 déclarations PAC
- Pour 1 emploi agricole = 4.2 emplois amont et aval
- Plus d'1 milliard d'euros de Chiffre d'affaires par an habituellement
- MAIS en 2026 c'est - 23% de CA => c'est le secteur le plus touché (cf. CODEFI)

Enquête de la chambre d'agriculture

- 1623 répondants à l'enquête 1779 / 8200 envois, soit 20% de taux de retour
- 53 % des agriculteurs déclarent un moral dégradé ou très dégradé
- 25 % se déclarent dans une situation critique.
- 52 % ont besoin d'un soutien pour poursuivre leur activité ou rebondir.
- 50 % des agriculteurs se sentent isolés ou très isolés.
- Plus de 25% envisagent sérieusement de cesser leur activité.
- Plus de 6 agriculteurs sur 10 ne se sentent pas suffisamment accompagnés

Les élus échangent sur ce sujet très préoccupant tant au niveau financier, économique qu'environnemental.

ATTRIBUTION DE SUBVENTION

Emilie Baudrez présente ce dossier

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'exception de Patrick Coirault membre du bureau de l'association du Cycle Boutonnais

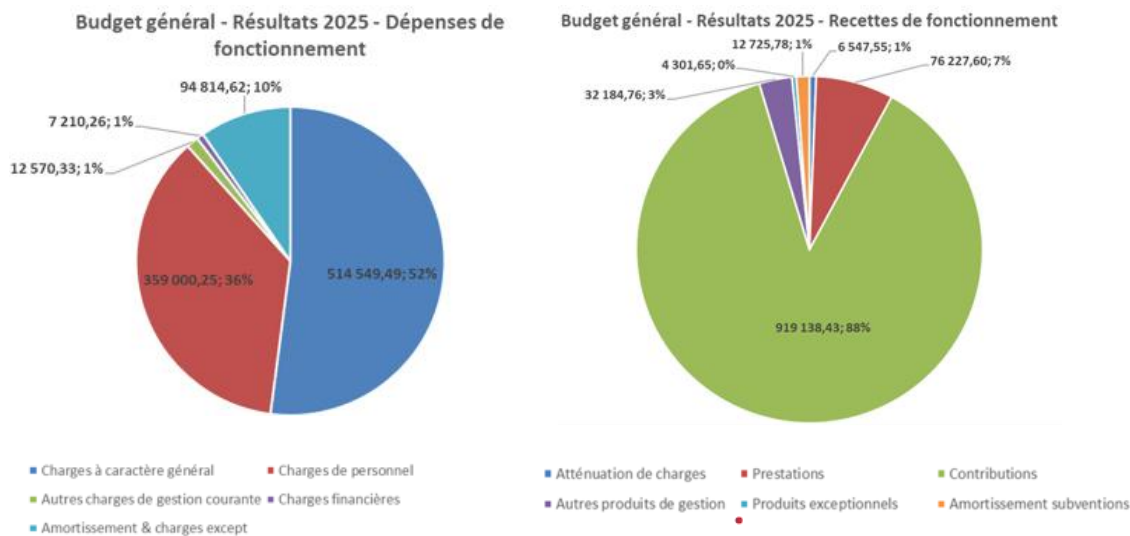
- Valide La proposition de la commission Culture et communication réunie le 30 septembre
- Décide l'attribution d'une aide de 900 € pour l'organisation du cyclocross du 24 octobre dans le parc de la mairie dont le budget global est évalué à 3 790 €

Il est précisé que l'intégralité des rapports d'activité 2025 a été transmises aux élus avec la convocation à cette réunion

RAPPORT D'ACTIVITES 2025 DU SIVU Syndicat Voirie La Boutonne

Patrick Petit 1^{er} vice-président du SIVU présente ce dossier

Quelques données sont commentées de l'activité du SIVU auquel adhèrent les communes de Alloinay, Aubigné, Chef-Boutonne, Couture d'Argenson, Fontenille Saint-Martin d'Entraigues Loubigné, Loubillé, Marcellé, Valdelaume et Villemain



M Petit rappelle explique les critères pris en compte pour le calcul de la contribution des communes (droit de tirage)

50%		10%		40%	
Longueur chemins		Population DGF		Pot. Financier+AC	
Longueur Chemins	Charge p/500 €	Nbre Hab	Charge p/100 €	Potentiel finan + AC	Charge p/400 €

Ce droit de tirage excédentaire de 33 000 € illustre la capacité du SIVU à répondre aux attentes des communes membres et de la communauté de communes mellois en Poitou

Outre les prestations récurrentes (élagage, débroussaillage et fauchage, réfection partielle de chemins, réfection totale de chemins blancs et bitumés, dérasement des accotements, travaux divers de terrassement, signalisation horizontale), des opérations spécifiques sont réalisées : mur de soutènement, pose de caniveaux, signalisation routière, pose de dalles alvéolaires au sol, création de mur à gabion ...)

Les élus échangent après un bref rappel de l'évolution de ce syndicat depuis sa création en 1965.

RAPPORT D'ACTIVITES 2025 DU SYNDICAT4B

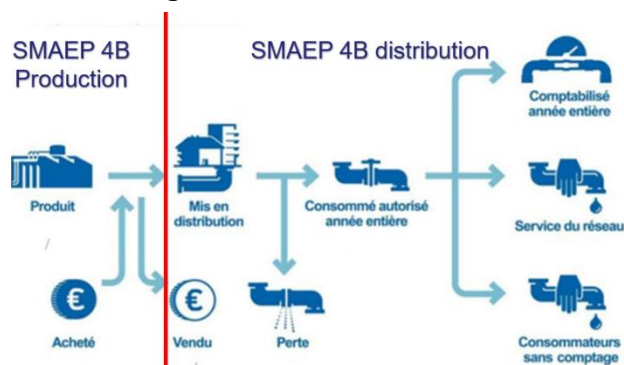
Frédéric Wattebled présente ce dossier

Monsieur le Maire informe l'assemblée du résultat des nouvelles élections organisées suite au référé de la Préfecture et l'annulation des élections de juin 2026 : Monsieur Dorick Barrilot a été élu Président et Monsieur Wattebled 1^{er} Vice-Président.

M. Wattebled indique que ce rapport intègre la production et la distribution se répartissant ainsi :

Il précise que le contrat de concession avec Véolia pour la commune de Chef Boutonne a pris fin le 31.12.2024.

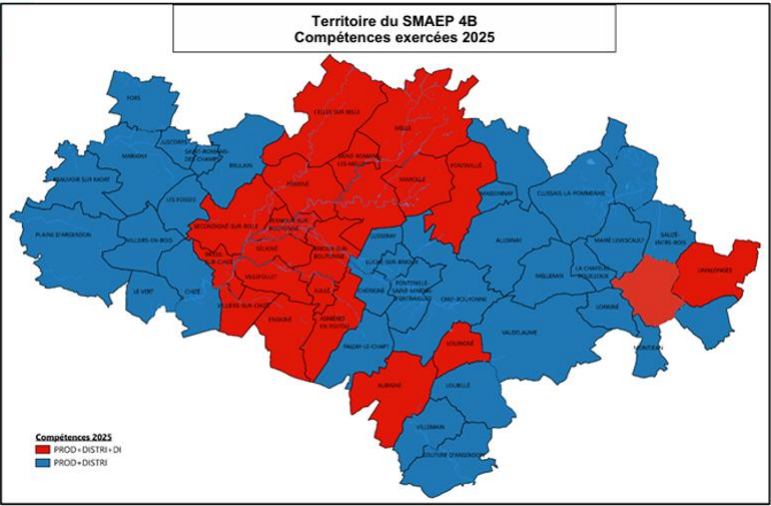
La commune de Chef Boutonne dépend donc depuis le 1^{er} janvier 2025 du Syndicat 4B également pour la distribution



Quelques données sont commentées :

PRODUCTION

- Population desservie : 29 042 hab
- 43 collectivités représentant 49 communes
- Nombre de compteurs 16 870 au 01/01/2025
- 28 ressources utilisées
- Volume produit directement : 2 275 518 m3 (+9 %)
- Importations : 36 336 m3 (-5 %)
- Volume distribué : 2 301 745 m3 (+9%)
- Volume vendu : 2 190 268 m3 (+4,1%)
- Rendement de 95,2%
- Indice Linéaire de perte (m3/km/j) : 2,29
- 133,27 km de réseau



DISTRIBUTION

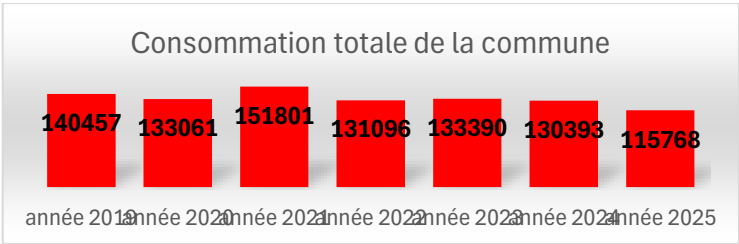
- Population desservie : 29 032 hab
- Nombre de compteurs 16 870 au 01/01/2025
- Volume distribué : 2 161 732 m3 (+11,6%)
- Volume facturé : 1 677 233 m3 (+12,7 %)
- Rendement : 77,8 %
- ILP : 1,36
- 977 km de réseaux



EVOLUTION DES TARIFS :

	2024		2025	
	Part Fixe en € HT/an	Part variable en €/HT/m3	Part Fixe en € HT/an	Part variable en €/HT/m3
Territoire du SMAEP 4B régie (hors lissage du prix de l'eau)	85,50 €	1,74 €	85,50 €	1,77 €
Beauvoir sur Niort	77,58 €	1,61 €	80,22 €	1,71 €

FOCUS SUR LES RESULTATS CONCERNANT LA COMMUNE DE CHEF BOUTONNE :



Nombre de compteurs	année 2023	année 2024	année 2025
Chef-Boutonne	1299	1301	1282
La Bataille	56	58	57
Crézières	39	39	38
Tillou	200	198	200
Total commune	1594	1596	1577

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT 2025 DE LA CDC MP

Fabrice Michelet présente ce dossier

Le présent Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) retrace le travail accompli tout au long de l'année 2025 par la Direction du Cycle de l'Eau (DCE) de la Communauté de communes Mellois en Poitou (CCMP). L'introduction de ce rapport rédigée par Monsieur Gilles Pichon vice-président de cette direction (composée de 23 agents) est formulée en ces termes :

« L'année 2025 a été marquée par plusieurs avancées importantes : la mise en service de la station d'épuration de Sauzé-entre-Bois, l'achèvement du déploiement de la télégestion sur l'ensemble des stations, la poursuite du renouvellement des réseaux d'assainissement ou encore la progression des contrôles des installations d'assainissement non collectif. Ces réalisations illustrent une même ambition : disposer d'ouvrages performants, mieux connaître notre patrimoine et garantir un service toujours plus fiable aux usagers.....
..... Le changement climatique, le vieillissement des infrastructures, les nouvelles exigences réglementaires ou encore les contraintes financières nous invitent à poursuivre nos efforts. Plus que jamais, nous devons investir avec discernement, renforcer la maintenance de nos équipements, améliorer la connaissance de notre patrimoine et rechercher en permanence la performance de notre service public »

Les compétences liées à la direction :

- Le Service Public Assainissement Non Collectif (SPANC)
 - o Taux de couverture 54% soit 25 953 habitants desservis)
- Le Service Public Assainissement Collectif (SPAC)
 - o Taux de couverture 46% soit 21 679 habitants desservis)
- La Gestion des Milieu Aquatique et Prévention des Inondation (GEMAPI)

Après la présentation des différents chiffres de l'année 2025 pour l'ensemble du territoire, il est précisé que le système de traitement de Chef-Boutonne est conforme, les performances de la station respectant les normes de rejet définies par l'arrêté préfectoral.

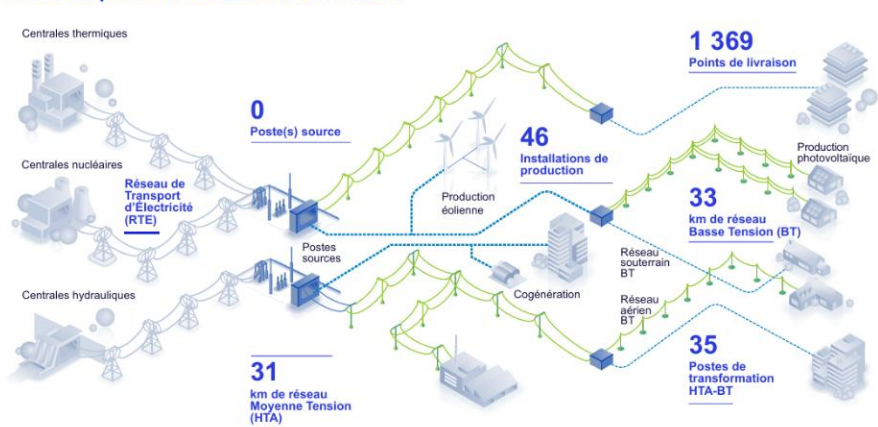
RAPPORT D'ACTIVITES 2025 ENEDIS

Fabrice Michelet présente ce dossier

Quelques données sont commentées

- Longueur totale aérien BT
17 859 m (- 1 %)
- Longueur totale souterrain BT
15 495 m (+1,9 %)
- Taux d'enfouissement
46,5% (+1,6%)
- Longueur totale aérien HTA
17 685 m (0%)
- Longueur totale souterrain HTA
13 497 m (0,2 %)
- Nombre de poste HTA / BT : 35 (0 %)
- Taux d'équipement de compteurs linky : 96,9 %

Le réseau public de distribution d'électricité



SPIC ENERGIES - TARIFS SAISON 2026-2032

Frédéric Wattebled présente ce dossier

Sur proposition de la commission Finances, le conseil municipal, à l'unanimité, valide les tarifs de la saison 2026-2027(abonnement et prix du KW) de chacune des 2 chaufferies intégrées dans le SPIC Energies comme suit :

Tarifs de la chaufferie dite 1 Blanchard desservant les écoles la mairie et la maison Ida Lucas augmentation tarif unitaire du KMH

	2025-2026	2026-2027	EVOLUTION
R1	0,062 €	0,0650 €	4,84%
R2			
mairie	8 000,00 €	8 000,00 €	0%
ida lucas	10 000,00 €	9 000,00 €	-10%
ecoles	10 000,00 €	10 000,00 €	0%

Augmentation du tarif unitaire du KWh

Minoration du tarif « abonnement de la partie Maison Ida Lucas» pour tenir compte de la vente d'une partie à l'hôpital de Niort

	2025-2026	2026-2027	EVOLUTION
R1	0,100 €	0,100 €	0%
R2	28 000,00 €	28 000,00 €	0%

SPIC ENERGIES - ECRITURES DE REGULARISATION BUDGETAIRE

Frédéric Wattebled présente ce dossier

Les dépenses et recettes des travaux de création de la chaufferie 2 dite Doignon ont été comptablement affectées sur le budget principal de la commune. Il convient de réaliser des écritures de budget à budget. Afin de réaliser des **écritures de transfert entre le budget principal et le budget SPIC Energies**, le budget SPIC doit avoir la trésorerie nécessaire pour rembourser le montant de la dépense à raison d'environ 370 000 €.

Le budget SPIC ne dispose pas de la disponibilité nécessaire. Il est donc nécessaire que le budget principal fasse une avance de trésorerie intra-annuelle au SPIC Energies.

Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission Finances, le Conseil Municipal autorise monsieur le maire à affecter cette avance dans la limite de 220 000 €. Le montant dépendra de la capacité de couverture (disponibilités) du SPIC à la date des écritures.

Il est précisé que cette somme sera remboursée immédiatement après le transfert depuis le budget principal vers le SPIC, des recettes affectées à cette opération.

CIMETIERES - COLUMBARIUMS SUPPLEMENTAIRES

Frédéric Wattebled présente ce dossier

A la suite du bilan des disponibilités d'emplacements et de cases de columbarium dans chacun des cimetières de la commune, il a été acté la nécessité de procéder à :

- L'extension du columbarium de Crézières (réalisée par les agents communaux) est en cours
- L'équipement d'un columbarium supplémentaire dans chacun des 2 cimetières de Javarzay et de Chef-Boutonne.

Sur proposition de la commission Finances réunie le 6 octobre 2026, le conseil municipal

à l'unanimité :

- Décide l'achat de 2 columbariums de 9 cases chacun
- Valide le devis des Ets Geoffroy pour un montant unitaire de 4 760 € TTC (la chape sera réalisée en régie)

par 26 voix pour (1abstention),

- Confirme le tarif dérogatoire de 200€ pour un emplacement dans le columbarium de Crézières jusqu' à la fin de l'année 2026
- Décide de reconduire les tarifs 2026, sur l'ensemble du territoire à compter du 1^{er} janvier 2027

TARIFS des CONCESSIONS applicables au 01.01.2027	
Emplacement perpétuel	180,00 €
Emplacement 30 ans	120,00 €
Emplacement 50 ans	150,00 €
Colombarium perpétuel (*)	580,00 €
Colombarium 15 ans (*)	250,00 €
Colombarium 30 ans (*)	350,00 €
Colombarium 50 ans (*)	450,00 €
Cavurne 30 ans	60,00 €
Cavurne 50 ans	80,00 €

CREATION D'UN CONSEIL DES DROITS ET DEVOIRS DES FAMILLES CDDF

Christelle Biet présente ce dossier

Madame Biet explique les motivations de la collectivité de mettre en place un Conseil des Droits et Devoirs des Familles (CDDF), réel outil local de soutien à la parentalité et de prévention de la délinquance.

Elle indique que le maire de Lezay est venu témoigner devant le groupe de travail communal, de l'intérêt et de son expérience après 2 ans d'existence d'un CDDF à Lezay.

Considérant le besoin de

- Renforcer ou recréer le dialogue avec les familles et prévenir des situations de difficulté
- Coordonner les acteurs, soutenir l'autorité parentale et favoriser des réponses éducatives adaptées
- Accompagner modestement les familles, les équipes éducatives demandeuses de ce partenariat
- Mobiliser une instance officielle pour accompagner l'enfant à réintégrer des règles de société des règles collectives

Considérant que la loi n°2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance renforce le rôle du Maire, désormais chargé d'animer et de coordonner la politique de prévention de la délinquance, et lui confère des moyens spécifiques pour assumer cette mission.

Considérant que le Maire est habilité à procéder à un rappel à l'ordre pour les incivilités ou pour les faits susceptibles de porter atteinte au bon ordre, à la sûreté, à la sécurité et à la salubrité publiques. Ce rappel à l'ordre peut se faire dans le cadre du Conseil pour les Droits et Devoirs des Familles (C.D.D.F.), (cf. article 9 de la Loi).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité DECIDE

de créer un Conseil des Droits et Devoirs des Familles (CDDF) qui aura notamment pour missions :

- d'entendre une famille sans formalisme particulier, de l'informer de ses droits et devoirs envers le mineur concerné et de lui adresser des recommandations destinées à prévenir des comportements susceptibles de mettre l'enfant en danger ou de causer des troubles pour autrui ;
- d'examiner avec la famille des mesures d'aide à l'exercice de la fonction parentale susceptibles de lui être proposées et l'opportunité d'informer les professionnels de l'action sociale et les tiers intéressés des recommandations qui lui sont faites ;
- de proposer au Maire, lorsque le suivi social ou les informations portées à sa connaissance font apparaître que la situation d'une famille ou d'un foyer est de nature à compromettre l'éducation des enfants, la stabilité familiale et qu'elle a des conséquences pour la tranquillité ou la sécurité publiques,
- de saisir le Président du Conseil Départemental, en vue de la mise en œuvre d'une mesure d'accompagnement en économie sociale et familiale
- de saisir le Juge des Enfants pour lui signaler les difficultés de cette famille en vue de la mise en œuvre d'une mesure d'aide à la gestion du budget familial. Ce damier peut désigner le coordonnateur choisi par le Maire en application de l'article L.121-6-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles pour exercer la fonction de délégué aux prestations familiales.

Il est souligné que les informations communiquées le cas échéant aux membres du C.D.D.F ne peuvent être divulguées à des tiers sous peine des sanctions prévues à l'Article 226-13 du Code Pénal.

d'approuver la composition de ce Conseil comprenant :

Des représentants des services de l'Etat :

- Proviseur du Lycée JF CAIL
- Principal du collège F. Truffaut
- Directeur de l'école Primaire Le Grand Cèdre ou leurs représentants.

Des représentants des collectivités territoriales :

- Le Maire,
- L'adjoint aux solidarités,
- 2 conseillers municipaux (Lionel Coirier et Sophie Robion sont désignés par le conseil municipal)
- le maire des communes où le mineur est domicilié.

Des personnes œuvrant dans les domaines de l'action sociale, sanitaire et éducative de l'insertion et de la prévention de la délinquance :

- Le garde champêtre de la commune de Chef Boutonne
- Le responsable éducatif territorial de Mellois en Poitou, ou son représentant.
- Le responsable de l'antenne médico-sociale du département ou son représentant
- Le directeur de la structure jeunesse

FOURRIERE - CONVENTION AVEC LA SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX

Fabrice Michelet présente ce dossier

La Société Animal'or de Mairé Lesvescault, avec qui la commune a signé une convention pour la récupération et mise en fourrière des chiens errants sur le territoire communal, arrête son activité prochainement, pour cause de retraite.

La Société Protectrice des Animaux S.P.A a racheté l'activité. L'agence de Niort sera donc fermée pour une installation à Mairé Levescault, propose la reprise de ce service moyennant les tarifs de prestation suivants pour les années :

- 2026 (1.75€ TTC par habitant)
- 2027 (1.78€ TTC par habitant)
- 2028 (1.80€ TTC par habitant)

auxquels montants s'ajoute un paiement de 30€ à chaque prise étant précisé que le nombre sur la commune est compris entre 20 et 25 par an). Il est précisé qu'une extension aux chats est prévue à partir de 2027

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, valide les clauses de la convention proposée par la SPA et autorise la signature de la convention correspondante pour l'exécution de ce service

URBANISME - MISE A DISPOSITION DU SERVICE INSTRUCTEUR COMMUNAUTAIRE

Fabrice Michelet présente ce dossier

La présente convention a pour objet de définir des modalités de travail au sein de la chaîne d'instruction, en commun avec le maire, autorité compétente pour délivrer les actes d'une part et le service instructeur de la communauté de communes Mellois en Poitou, placé sous la responsabilité de son Président d'autre part.

Dans le cadre des autorisations et des actes relatifs à l'occupation des sols, elle définit les responsabilités de chaque partie dans la chaîne d'instruction. La convention en cours signée en 2021 arrive à échéance en 2026. Il convient donc pour la continuité de signer cette nouvelle convention

Il est précisé que Leilou Boireau agent communal en charge des dossiers d'urbanisme, qui maintenant, a une bonne connaissance de ses missions et de son environnement de travail, va suivre une ou des formation(s) pour reprendre en charge, la gestion des Déclarations Préalables en cours d'année 2027.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, valide les termes de ladite convention et autorise sa signature

BILAN DES INVESTISSEMENTS DE L'ENVELOPPE AUTORISEE DU 3ème TRIMESTRE 2026

Fabrice Michelet présente ce dossier

Comme chaque début de trimestre, monsieur le maire dresse la liste des investissements décidés (avec les adjoints) au cours du trimestre précédent, dans le cadre de la délégation qui lui est donnée par le conseil municipal. Le Conseil Municipal prend acte de cette liste.

RAPPORT DES COMMISSIONS

Patrick Petit en charge des services techniques donne les informations suivantes

- l'Audit sur éclairage public a permis de constater que certains éclairages seront à remplacer par des éclairages led
- Une présentation de la compétence Gemapi a permis aux nouveaux élus d'en appréhender l'importance
- La liste des travaux du mois de septembre annexée à la convocation a pour objectif de renseigner les élus sur les travaux en cours. Une liste sera ainsi communiquée chaque mois à venir.

Emilie Baudrez en charge de l'animation et de la communication indique

- que la commission Culture Communication sera convoquée pour une réunion fixée le 28.10.2026.
- que le « groupe de travail site internet » a confié à « UTOPIA » pour 4260€ TTC, la création d'un nouveau site, le site actuel étant devenu obsolète.
- qu'une réunion publique est organisée par le « groupe de travail jumelage » le 18 novembre 2026 à 18h

Christelle Biet en charge des affaires sociales et des solidarités

annonce la réception de l'Analyse des Besoins Sociaux qui sera présentée aux membres du CCAS, puis au conseil municipal puis aux partenaires

Frédéric Wattebled en charge des finances et RH

Indique que si la réunion de la Commission Finances est maintenue le 3.11, elle aura lieu à 18h pour tenir compte d'une autre réunion à suivre

RAPPORT DES CONSEILLERS DELEGUES ET DES REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE DANS LES INSTANCES

Francoise Chassin conseillère municipale « déléguée à l'urbanisme et l'Habitat » et

Gilberte Payeur conseillère municipale « déléguée au commerces » indiquent les dossiers sur lesquels elles travaillent actuellement :

- Prise de contact avec les propriétaires d'immeubles dont les vitrines sont fermées
- Réflexion en cours avec M. Baillou commerçant sur le marché hebdomadaire, du samedi matin, pour le dynamiser et le rendre plus attractif. Quelques actions ont déjà été réalisées.
- Rencontre avec la Caisse d'Epargne pour trouver une solution d'accueil afin que le service puisse être conservé sur la commune après la fermeture du local à coté du magasin U
- Projet de relance d'une association des commerçants en cours de discussion

Patrick Coirault conseiller « délégué aux suivis de chantier » évoque l'évolution sans difficulté, des travaux de voirie de la Rue du commerce et carrefour de la tête noire – le planning est respecté.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire évoque les questions diverses et répond aux questionnements de plusieurs élus, avant de clore la séance à 22h45 :

- Plan Communal de Sécurité (dossier suivi par Christian Goujeau) : une réunion du conseil municipal sera programmée prochainement pour affecter les postes
- Dégradations et gardes à vue dans le cadre de la manifestation des lycéens
- Point sur les réunions publiques qui se sont tenues dans chacune des communes historiques
- Point sur la situation des Ressources Humaines
- Maintien des horaires des cérémonies du 11 novembre 2026 dans chaque commune historique
- Remerciements de Sophie Robion aux élus qui ont participé aux animations auxquelles ils étaient invités : Terra Aventura- Visite patrimoniale avec Franck Buffeteau – Escape Game au château
- Mise en lumière du cèdre de l'hotel de ville programmée le 4 décembre 2026

La prochaine séance du conseil municipal aura lieu le 9 novembre 2026

Ainsi délibéré en mairie de Chef-Boutonne le 14 septembre 2026.

La secrétaire de séance
Yeline Brun

Le Maire
Fabrice MICHELET